



eaux de Rhône-Méditerranée & Corse

édito



Sylvain Fagnat

Tous concernés !

Pas de doute, la sensibilité aux difficultés de notre planète est dans l'air du temps. Présenté il y a peu à l'Assemblée nationale, le film "Une vérité qui dérange", consacré au réchauffement climatique, a depuis lors trouvé son public en salles de cinéma. On pourrait évoquer également ce gouverneur de Californie qui vient de prendre des mesures pour le moins "musclées" de lutte contre les émissions de CO2. Même les économistes n'hésitent plus, dans le rapport Stern, à insister sur les évolutions à prévoir et la nécessaire mobilisation. Ont été aussi beaucoup évoqués ces dernières semaines, les "carburants verts" et l'alternative qu'ils pourraient représenter face à des énergies fossiles dont l'épuisement est programmé. Dans le même temps, c'est le réseau France Nature Environnement qui rebondissait sur l'initiative gouvernementale de réduction des risques liés aux pesticides, en invitant l'État à aller plus loin encore. A l'heure où notre agence de l'eau adopte son 9e programme d'interventions, après plus de quarante ans d'actions en faveur de la protection des milieux aquifères et aquatiques, cette mobilisation ne peut que nous réjouir, tant elle semble traduire une prise de conscience des dangers que court notre planète. La vraie question est toutefois de savoir jusqu'où chacun acceptera - ou sera capable - de s'impliquer. Les directives européennes, les lois environnementales nationales, les programmes des agences de l'eau... sont en effet des instruments qui vont nous permettre de relever la plupart des défis que nous pose aujourd'hui la gestion durable de l'environnement. Mais, si pertinents et si bien dotés financièrement soient-ils, ils ne régleront pas seuls tous les problèmes. Ainsi le 9e programme de l'agence de l'eau, pour donner le maximum des résultats escomptés, aura besoin de l'adhésion - voire de l'implication - de tous : citoyens, élus locaux, socioprofessionnels, monde associatif. C'est là, il nous faut le comprendre, que se trouvera le véritable levier de sa réussite. Dans ce contexte, la campagne lancée par Madame Nelly Olin « l'Ecologie a besoin de nous tous » prend tout son sens. A nous d'agir...

Alain Pialat
Directeur



Laurent Chevret

Le dossier Le 9^e programme d'interventions de l'agence de l'eau est sur les rails

Sommaire

2 L'actualité
des bassins



Claire Chevret

Un plan pluriannuel de développement durable du Rhône et de son bassin. Le rôle du conseil scientifique du comité de bassin.

6 Les faits
marquants



SMMAR

Enquête sur le prix de l'eau Signature d'un Plan d'Actions et de Prévention des Inondations sur le bassin de l'Aude.

8 Bon
à savoir



APF

Éliminer correctement ses déchets : l'affaire de tous ! L'agenda des salons Les dernières publications...



Établissement public du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable



Mouvements

Au Comité de bassin Rhône-Méditerranée

Dans le collège des représentants de l'État, Roland Lazerges, ingénieur général de bassin du ministère de l'Agriculture est remplacé par Alain Deluard.

Emmanuel de Guillebon (ingénieur en chef du génie rural), en qualité de nouveau DIREN Rhône-Alpes, remplace Serge Alexis, parti à la retraite.

Dans le collège des usagers, Pierre Roux, délégué de bassin EDF, est remplacé par Bernard Mahiou élu au bureau du Comité de bassin et au Conseil d'administration de l'agence. ■

À la direction des DIREN

Bourgogne : Anne-Marie Levraut remplace Pascale Humbert.

Languedoc-Roussillon : Mauricette Steinfelder remplace Sandrine Godefroit. Rhône-Alpes : (voir ci-dessus). ■

Hommage



Nathalie Gautier est décédée le 1^{er} septembre des suites d'une longue maladie. Députée, adjointe au maire de Villeurbanne, conseillère communautaire du Grand Lyon, elle siégeait au comité de Bassin Rhône-Méditerranée et était membre du conseil d'administration de l'agence de l'eau depuis 1998. Passionnée par l'urbanisme et l'environnement, elle présidait la commission géographique Rhône Moyen ainsi que la société d'économie mixte chargée de la gestion du Grand Parc de Miribel Jonage. Femme de conviction et de dialogue, elle joua un rôle actif dans les organismes de bassin. ■

Bagnols-sur-Cèze

Épuration et compostage...

La station d'épuration et la plateforme de co-compostage intercommunales à Bagnols-sur-Cèze (Gard) ont été inaugurées en juin. D'une capacité de 34 000 équivalent-habitant, ces ouvrages ont été financés par l'agence de l'eau dans le cadre d'un contrat d'agglomération. La réduction des rejets directs dans la rivière Cèze permettra la restauration d'une bonne qualité de son eau et une réduction significative de l'eutrophisation. ■

PLAN RHÔNE

Pour un développement durable du Rhône et de son bassin

Financé par l'État à hauteur de 211,4 millions d'euros sur 2007-2013, le "Plan Rhône" vise d'abord à lutter contre les inondations. Mais l'ambition de ce plan interrégional est plus vaste...

Henri Torre, président du Comité de bassin Rhône-Méditerranée



Sylvain Frappat

Début décembre 2003, le quart sud-est de la France est touché par des inondations exceptionnelles. Le bilan des dommages sera évalué à 1,1 milliard d'euros... Un mois plus tard, le 21 janvier 2004, le premier ministre confie au préfet de la région Rhône-Alpes, préfet coordonnateur de bassin, une mission nouvelle : la mise en œuvre d'une stratégie globale de prévention des inondations sur le Rhône et ses affluents.

Le fleuve dans toutes ses dimensions

"Le Plan Rhône, dont les orientations ont été approuvées en mars par le Comité interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, explique Henri Torre, président du Comité de bassin Rhône-Méditerranée, est le fruit d'un travail conjoint mené par l'État, le Comité de bassin et les Régions Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et PACA."

Comparable au "Plan Loire Grandeur Nature" et aux plans lancés récemment sur la Gironde et la Seine, le "Plan Rhône" est un plan interrégional qui appréhende le fleuve comme un tout, dans toutes ses dimensions.

"Le Plan Rhône, poursuit H. Torre, s'articule autour de six volets. La prévention des risques liés aux inondations est une préoccupation majeure, avec pour objectifs la réduction des inondations et de la vulnérabilité. Mais le plan comporte aussi une dimension de valorisation touristique et culturelle, un volet qualité des eaux, protection de la ressource et biodiversité, un volet transport fluvial et un volet énergie."

L'État vis à vis du Plan est important puisqu'il portera sur 211,4 millions d'euros, dont plus de la moitié (108) pour le seul volet inondations.

"L'heure est aujourd'hui, précise H. Torre, à la finalisation des actions à mettre en œuvre, sous l'égide d'un Comité de pilotage réunissant outre les cinq initiateurs de la démarche, les Départements, socioprofessionnels, associations, grandes villes riveraines..."

Quant à l'agence de l'eau - qui devra veiller à la cohérence du plan avec le futur SDAGE - l'agence est pilote de l'action "Qualité des eaux, ressource et biodiversité", domaine qui constitue, selon H. Torre, "le cœur de métier du Comité de bassin, et pour lequel, dans le cadre du Plan Rhône, celui-ci a constitué un groupe de travail de quarante membres, institutionnels mais également usagers".

La parole aux riverains

Début 2006, la DIREN Rhône-Alpes a lancé un sondage auprès des riverains* du fleuve afin de connaître leur perception du risque et plus précisément des inondations. Il s'agissait de bien orienter les actions préventives - qui doivent, pour être efficaces, être comprises et acceptées - et d'évaluer le niveau d'information de la population afin d'améliorer la "culture du risque".

Les résultats, présentés le 15 mai dernier, valident des actions engagées ou prévues et confirment quelques axes identifiés lors de la consultation du public organisée en 2005. Une majorité se prononce ainsi pour ne plus construire en zone inondable, respecter le milieu naturel et son fonctionnement, appliquer de façon plus efficace la réglementation et être mieux informé.

Plus largement, on note :

- une perception différente du fleuve selon que l'on habite l'amont ou l'aval
- un rapport au fleuve limité, mais un milieu apprécié auquel on s'intéresse
- une perception du risque d'inondation assez forte du fait de l'action de l'homme
- la conscience d'un risque zéro inatteignable mais auquel s'ajoute le sentiment d'une action des pouvoirs publics plutôt inéquitable
- un vécu des inondations assez négatif avec une dimension psychologique importante du fait d'un sentiment d'isolement
- des attentes claires en matière d'information.

* Échantillon de 3 807 personnes. L'enquête sera reconduite tous les cinq ans pour mesurer les évolutions dans la perception du risque.



Gilles Poussard

Une crue du Rhône, à Lyon

Le 19 juillet dernier, les grandes lignes du Plan Rhône ont été présentées par le préfet coordonnateur de bassin, M. Jean-Pierre Lacroix, auquel l'État a confié, en parallèle des négociations concernant les Contrats de Projets État-Régions 2007-2013 (ex "Contrats de Plan"), la mission de formaliser avec les partenaires concernés un contrat interrégional. L'engagement de

L'agence interviendra dans le cadre des actions prévues à son 9^e programme et au-delà, avec un budget spécifique de 50 millions d'euros sur la période 2007-2013.

Ses interventions porteront sur la qualité des eaux, la protection des ressources mais aussi la prévention des inondations, notamment grâce à l'amélioration des connaissances hydrologiques.

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DU COMITÉ DE BASSIN

Une expertise pluridisciplinaire sur les problématiques de l'eau

Récemment saisi sur les orientations du Plan Rhône, le conseil scientifique produit régulièrement des avis sur les grands enjeux qui touchent le bassin.

C'est la deuxième loi sur l'eau, en 1992, parce qu'elle conférait aux comités de bassin des responsabilités accrues, qui a conduit le comité de bassin Rhône-Méditerranée-Corse de l'époque à se doter d'un conseil scientifique. Il s'agissait de disposer d'une référence scientifique permanente et objective à même de donner un avis sur les grandes questions touchant aux bassins.

"Le conseil scientifique, explique Guy Oberlin, son président depuis 1996, compte une trentaine de membres désignés pour six ans. Il s'agit de scientifiques volontaires issus de différentes disciplines allant des sciences de la nature à celles de l'homme. Cette transdisciplinarité est enrichissante, car elle permet de traiter les questions qui nous sont soumises plus largement que sous le seul angle d'un regard de spécialiste."

À titre d'exemple, entre 2000 et 2006, le conseil scientifique s'est réuni une douzaine de fois – en plus des nombreuses réunions des groupes de travail thématiques –, pour produire un avis sur des questions telles l'incidence des rejets des centrales thermiques sur le Rhône, le projet de mise en navigabilité touristique du fleuve, la révision du premier Plan d'action sur le fleuve Rhône élaboré en 1992 ou encore la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau.

Des préconisations ambitieuses

Malgré un avis qui n'est que consultatif, le conseil scientifique – qui peut être saisi par le comité de bassin ou le préfet coordonnateur – voit ses recommandations souvent suivies, même si, parfois, ses membres souhaïteraient une plus large prise en compte de celles-ci. Dernière saisine en date, une demande



Claire Chevret

d'avis sur le nouveau projet de Plan Rhône (voir article ci-contre) : pas vraiment une nouveauté pour des experts qui avaient déjà réfléchi au corridor fluvial, notamment dans le cadre du SDAGE et de l'état des lieux voulu par la DCE.

"Parmi nos recommandations sur le Plan Rhône, poursuit G. Oberlin, nous préconisons par exemple la mise en place d'une instance de gouvernance durable du fleuve. Le Rhône a besoin d'un gestionnaire représentatif de tous : il faut s'inspirer des SAGE, et de leur CLE, élargie au-delà des seuls élus. Nous plaidons également pour une vision moins étriquée de la dimension socio-économique dont la DCE a introduit la prise en compte. Aujourd'hui, on ne parle en effet que de coûts, mais quid des bénéfices ? Un exemple : les zones inondables ne se résument pas à des coûts ; elles ont une fonctionnalité utile, elles font vivre la rivière et limitent les crues en aval. Nous avons à cet égard créé une commission "socio-économie et fonctionnalités" pour travailler sur cette question.

Nous suggérons aussi l'engagement d'études de prospectives qui permettraient de passer d'une lo-

Guy Oberlin. Le président du conseil scientifique du Comité de bassin est ex-directeur de recherches au Cemagref et à l'IRD (ex-Orstom), et spécialiste en hydrologie

gique de traitement des impacts à une logique de prévention et d'anticipation. La gestion du fleuve pourrait alors mieux intégrer la diversité des enjeux - avec leurs dimensions spatio-temporelles propres pour, par exemple, ne pas oublier les incidences de cette gestion sur la mer Méditerranée, les questions de santé publique, etc. - ainsi que les différents acteurs concernés "

Les avis du conseil portent sur tous les volets du Plan Rhône, et innovent pour nombre d'entre eux : navigation (ne pas dénaturer le lit mineur), énergie (pas de développement "fuite en avant"), redécouverte des liens entre usages (anthropiques) et fonctionnalités (naturelles)...

"Nous devons être ambitieux pour être utiles, conclut G. Oberlin. Comme nous ne sommes pas liés à la gestion quotidienne du bassin, et pas directement partie prenante, nous pouvons nous permettre d'aller aussi loin que nécessaire, quitte à parfois déranger voire méconter ! L'essentiel pour nous est d'éclairer le plus complètement possible les décideurs."

PESTICIDES

Les eaux françaises contaminées

Les eaux françaises sont largement touchées par les pesticides, indique une étude de l'IFEN. Les données 2003 et 2004, collectées auprès des gestionnaires des réseaux d'observation, dont l'agence de l'eau, révèlent une contamination globale du même ordre qu'en

2002. Les pesticides sont présents dans 96 % des points de mesure retenus pour la qualité des eaux superficielles et dans 61 % de ceux concernant les eaux souterraines. 49 % des points de mesure sur les eaux de surface ont une qualité moyenne à mauvaise et 27 % des

points pour l'eau souterraine nécessiteraient un traitement d'élimination des pesticides s'ils étaient utilisés pour la production d'eau potable.

Pour en savoir plus : <http://www.ifen.fr/>

brèves

Coopération Un accord franco-espagnol



Communauté de Communes "Pyrénées-Cerdagne"

La France et l'Espagne ont signé un accord de coopération pour la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau. Cet été, une rencontre entre la Confédération hydrographique de l'Ebre, l'Agence catalane de l'Eau, les agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée & Corse, a été consacrée au partage des diagnostics sur les bassins versants communs. C'est le cas du Sègre, qui prend sa source en Cerdagne et s'écoule en Catalogne vers l'Ebre. Les échanges ont aussi porté sur les méthodes de rédaction du programme de mesures et les objectifs à assigner aux masses d'eau. Les travaux sur les masses d'eau du bassin du Sègre se poursuivent cet automne. ■

Orb Un second contrat de rivière



Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb (SMVO)

Signé entre le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb, le sous préfet de Béziers, le Département de l'Hérault, la Région Languedoc Roussillon et l'agence de l'eau, il engage un programme de 42,5 M€. Objectifs : mettre en place, sur cinq ans, une gestion durable de l'eau, réduire durablement les dommages consécutifs aux inondations et atteindre les objectifs de bon état fixés par la directive cadre européenne sur l'eau. Les enjeux portent sur l'amélioration de la qualité de l'eau, notamment au regard des pesticides qui affectent les eaux souterraines, et la gestion de la ressource en lien avec l'aménagement du territoire. Le bassin versant exporte en effet le quart des volumes pompés dans l'Orb pour l'eau potable vers le littoral audois. Il s'agit également de délester la nappe de l'Astien : 75 % de l'eau consommée sur les communes hier approvisionnées par celle-ci proviennent aujourd'hui de l'Orb. ■



La source
de la Loue,
dans le Doubs

Les quatorze objectifs phares

- 1 Mettre en conformité 100 % des stations d'épuration de plus de 2000 EH
- 2 Initier 45 démarches collectives visant à réduire les pollutions dispersées de nature industrielle
- 3 Engager des actions de réduction des rejets toxiques sur 60 sites isolés prioritaires
- 4 Engager la restauration physique de 40 bassins prioritaires au titre du SDAGE
- 5 Restaurer et/ou préserver 10 000 ha de zones humides
- 6 Initier des plans de gestion de la ressource et des étiages sur 100 % des zones prioritaires du SDAGE et en faire adopter 1/3
- 7 Mettre en œuvre un programme de réduction des prélèvements directs sur 20 zones prioritaires du SDAGE, en agissant à la fois sur l'offre et la demande
- 8 Préserver les ressources stratégiques souterraines pour l'alimentation en eau potable par la délimitation de 100 % d'entre elles et le soutien de premiers plans d'actions opérationnels
- 9 Restaurer la qualité des eaux brutes dans au moins 40 bassins d'alimentation touchés par des pollutions diffuses
- 10 Mettre en œuvre le réseau de contrôle opérationnel de la DCE et équiper 100 % des bassins prioritaires du SDAGE pour le suivi de la ressource en eau
- 11 Favoriser l'émergence d'au moins 40 démarches de gestion locale sur les territoires orphelins prioritaires du SDAGE
- 12 Engager 25 nouvelles procédures contractuelles sur les territoires prioritaires du SDAGE
- 13 Mettre en place des plateformes régionales Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable
- 14 Dans le cadre de la solidarité rurale, consacrer 1/3 des aides aux travaux de remise à niveau des ouvrages vétustes

Le 9^e programme d'interventions de l'agence de l'eau est sur les rails

Le 9^e programme d'interventions devrait être adopté en décembre par le conseil d'administration de l'agence. Pour décliner les politiques européenne et française et répondre aux nouveaux enjeux de l'eau dans les bassins, il s'appuie sur un ensemble d'objectifs, dont quatorze prioritaires pour Rhône-Méditerranée et quinze pour la Corse.

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau devrait adopter le 9^e programme de l'agence en décembre prochain. Celui-ci sera également débattu au sein des comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse.

Ce nouveau programme va cadrer pour six ans (2007-2012) toutes les interventions de l'agence. Il s'inscrit dans le contexte particulier de la mise en œuvre des nouvelles étapes de la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE)* et de la préparation du futur SDAGE**, tout en répondant, dans le cadre d'une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques, aux besoins à court et à moyen terme.

Il a été élaboré par les services de l'agence en étroite concertation avec la commission du programme - émanation de son conseil d'administration -, les commissions géographiques (voir encadré), mais également les services de l'État, les collectivités, usagers, socioprofessionnels...

Neuf domaines d'intervention

Neuf thématiques d'interventions ont finalement été retenues (douze dans la version précédente - cf. numéro 1 de "Eaux de Rhône-Méditerranée et de Corse").

Ces thématiques "resserrées" (dans un souci de lisibilité) touchent essentiellement deux grands domaines : les investissements de lutte contre la pollution et les investissements en faveur de la ressource (milieux aquatiques et aquifères, gestion quantitative et eau potable - avec un net renforcement de ce second volet).

Conformément à la logique qui prévaut aujourd'hui dans la définition des politiques publiques, le programme a été établi selon une méthodologie par objectifs. Chacun des neuf domaines est ainsi décliné en objectifs spécifiques eux-mêmes traduits en objectifs opérationnels (actions concrètes à mener). Cette arborescence confère au 9^e programme une plus grande lisibilité à la fois politique et technique.

Des indicateurs et un tableau de bord permettront de suivre la réalisation des objectifs tout au long du programme.

Des objectifs phares

Afin de concentrer les efforts sur les enjeux les plus forts, quatorze objectifs prioritaires ont été sélectionnés pour le bassin Rhône-Méditerranée (voir encadré). Il s'agit, dans un souci de transparence et d'efficacité, de prioriser les interventions qui semblent les plus décisives au regard tant du contexte local que des politiques nationale et européenne de l'eau.

Ces objectifs phares, en nombre limité, constituent des actes politiques clairs et facilement identifiables pour le public et les institutions partenaires de l'agence. Leur petit nombre facilitera en outre leur pilotage en interne.

Nous reviendrons sur le détail du programme, ses orientations stratégiques et ses implications très concrètes dans un numéro spécial début 2007.

* Directive Cadre Européenne sur l'Eau (qui fixe un objectif de "bon état" de toutes les eaux en Europe à échéance 2015)

** Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (document de planification de la gestion de l'eau sur six ans adopté par le comité de bassin)

“ Nous passons d’une logique de moyens à une logique d’objectifs ”



Interview de Jean-Philippe Deneuvy, directeur des interventions sectorielles à l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse.

La simplification est également un maître mot ?

C'est vrai, le 9^e programme traduit une volonté de simplification à tous les niveaux. Simplification des procédures mais aussi des régimes d'aides. Nous passons par exemple d'une quinzaine de taux à seulement quatre : 20 %, 30 %, 50 % et 70 %, ce qui sera beaucoup plus simple à mettre en œuvre et à gérer, et beaucoup plus lisible pour les interlocuteurs de l'agence.

Ces évolutions se traduisent-elles sur le plan financier ?

Depuis plusieurs programmes, l'action de l'agence s'est déplacée progressivement de la lutte contre la pollution vers le domaine de la ressource. Entre le 8^e et le 9^e programme s'opère un basculement assez net en ce sens, les aides au traitement des eaux et à la lutte contre la pollution étant en diminution au profit des aides à la protection des milieux. Le budget annuel affecté à ces actions était de 12 millions d'euros au 7^e programme ; il atteindra 45 millions d'euros à la fin du 9^e programme. C'est, je crois, assez parlant. Mais cet effort reflète aussi l'émergence de nouvelles préoccupations comme la prévention de la sécheresse ou la lutte contre les pollutions diffuses. Un choix de nos instances traduit cette évolution : le 9^e programme prévoit une baisse progressive des aides accordées aux stations d'épuration qui sont encore très en retard sur leurs échéances de mise aux normes.

Certains sujets ont-ils plus particulièrement fait débat au cours de l'élaboration du programme ?

Oui, notamment l'avenir des "avances remboursables", autrement dit les prêts qui pouvaient être consentis à des opérateurs de l'eau. Pour des raisons d'efficacité, de gestion interne et d'équilibre financier des programmes, la subvention demeurera l'instrument quasi unique du 9^e programme. On s'est aussi posé la question du bien-fondé de financer le remplacement des branchements en plomb, soit environ 10 millions d'euros par an aujourd'hui. Bien que ce ne soit pas l'une de ses priorités, l'agence va continuer à aider les communes rurales car elles ont un réel besoin de ce soutien pour faire face à leurs obligations. Des débats importants ont aussi concerné les moyens - et pas seulement financiers - à mettre en œuvre pour créer des dynamiques au sein du monde agricole en matière d'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires, de gestion de l'irrigation... Même question pour les industriels, beaucoup moins aidés du fait de l'encadrement européen. Nous avons travaillé sur les différentes manières de susciter des dynamiques collectives pour résoudre les problèmes de pollutions toxiques constatées aujourd'hui.

La restauration physique de quarante bassins est l'un des objectifs phares du 9^e programme



Quelles évolutions fortes entre le 8^e et le 9^e programme ?

L'un des infléchissements majeurs est la montée en puissance de la territorialisation. Ce principe, qui consiste à traiter les problèmes à l'échelle d'un territoire cohérent, concernait 5 % de nos interventions au 8^e programme et en représentera désormais 25 %. Cette politique de soutien à des actions locales concertées et contractualisées de types SAGE ou contrat de rivière a montré son efficacité. Cela étant, l'approche territoriale n'est pas la panacée, elle ne peut pas se substituer à des interventions qu'il faut mener à l'échelle de tout le bassin. Nous devons mesurer la pertinence du meilleur outil à chaque fois.

Le 8^e programme se fonde désormais sur un ensemble d'objectifs...

Oui, nous sortons d'une entrée par un catalogue des aides ; en d'autres termes, nous passons d'une logique de moyens à une logique d'objectifs. C'est une autre façon de travailler, qui place au premier plan les buts à atteindre avant de lister des moyens à mettre en œuvre. Cela signifie moins de règles préétablies et plus de souplesse dans le traitement des dossiers. L'atteinte des objectifs doit ainsi conditionner toute notre démarche et impliquer une analyse de pertinence des projets envisagés, y compris ceux qui n'étaient pas spécifiquement prévus ou définis à l'origine.

La logique préventive prend également le pas sur les démarches curatives ?

C'est un net repositionnement du rôle de l'agence que consacre le 9^e programme. Prenons l'exemple de l'eau potable : nous ne sommes plus, comme par le passé, presque exclusivement concentrés sur le traitement des eaux ; notre action s'est déplacée vers l'amont, avec un très gros effort sur la protection des ressources.

REPÈRES

Les aides

Bassin Rhône-Méditerranée : 2,6 milliards d'euros

Bassin de Corse : 94 millions d'euros

Les redevances

Redevances hors primes : 1,9 milliard d'euros

Primes pour épuration des collectivités : 538,8 millions d'euros

Commissions géographiques, les acteurs de l'eau s'expriment

Les réunions des neuf commissions géographiques se sont tenues en septembre et octobre sur le bassin Rhône-Méditerranée. Elles ont rassemblé plus d'un millier de personnes autour de la présentation et de la mise en débat du projet de 9^e programme. Peu de points de désaccord ont été soulevés, ce qu'explique sans doute la longue concertation menée en amont avec les acteurs de l'eau et leur bonne compréhension des enjeux et des difficultés. En revanche, plusieurs demandes de précisions ont été formulées sur les deux thèmes techniques abordés lors de chaque commission afin de "zoomer" sur les problématiques particulières (pesticides, pollutions industrielles, urbaines, éducation à l'environnement...). Les questions récurrentes abordées portaient sur :

- Le devenir des services d'assistance technique (type SATESE) mis en œuvre par les Départements
- Les besoins spécifiques des petites communes en eau potable et en assainissement, et le problème de renouvellement des ouvrages vétustes
- La pollution agricole dorénavant très encadrée par les règles de la Commission européenne... et moins par un système de redevances incitatives qui permettrait de créer des dynamiques collectives sur le terrain
- La poursuite du soutien aux structures locales de gestion par bassin versant

Le seul domaine discuté a été celui de la baisse des taux d'aide à l'entretien des cours d'eau, et ce bien que l'agence, à l'écoute des conseils généraux, ait finalement accepté de maintenir son soutien en dehors des contrats de rivière.

Ces débats ont permis d'enrichir les réflexions de l'agence dans le cadre des travaux en cours pour l'élaboration du programme.

PRIX DE L'EAU

Un prix moyen de 2,79/m³ TTC en 2005

La moyenne du prix de l'eau facturée en 2005 aux habitants des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse s'établit à 2,79 euros/m³. C'est ce qui ressort de l'enquête annuelle conduite par l'agence de l'eau.

L'échantillon d'enquête

- 1 556 communes interrogées, soit 20% des communes des deux bassins, correspondant à une population de 10 347 319 habitants, soit 74 % de la population. Toutes les communes de plus de 10 000 habitants sont comprises dans cet échantillon.
- 1 360 communes ont répondu à l'enquête, soit un taux de retour de 87 %.
- Échantillon retenu : les 1 221 communes qui ont répondu à la fois sur la distribution de l'eau et sur la collecte et le traitement des eaux usées, soit 15,3% des communes des bassins et 69,8% de la population (9 727 856 habitants).

Pour en savoir plus : <http://sierm.eaurmc.fr/>

Les redevances de l'agence de l'eau

Perçues par le biais de la facture d'eau, ce sont :

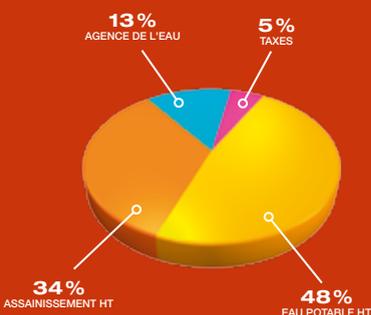
- la redevance pour "la préservation de la ressource", appelée aussi redevance "prélèvement".
- la redevance pour "la lutte contre la pollution".



Le produit des redevances permet à l'agence d'apporter des aides financières aux actions d'intérêt commun menées dans le domaine de l'eau par les collectivités locales, les industriels, les structures compétentes et les agriculteurs dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

Le produit des redevances permet à l'agence d'apporter des aides financières aux actions d'intérêt commun menées dans le domaine de l'eau par les collectivités locales, les industriels, les structures compétentes et les agriculteurs dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

COMPOSITION DU PRIX DE L'EAU



Chaque année depuis plus de dix ans, l'agence de l'eau mène une enquête sur le prix de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Les résultats de cette enquête pour 2005, publiés dans une plaquette intitulée « Le prix de l'eau en 2005 », permettent de suivre l'évolution des prix payés par les usagers domestiques pour les services d'eau et d'assainissement.

Le prix moyen de 2,79 euros/m³ TTC correspond à une dépense annuelle de 334 euros TTC pour une famille ayant une consommation de 120 m³, valeur de référence nationale correspondant à la consommation d'un ménage de 3 à 4 personnes.



Claire Cheuret

Plusieurs constats

Les résultats de l'enquête amènent plusieurs constats :

- Une progression annuelle supérieure à l'inflation (3 % en 2005).
- Un coût de distribution de l'eau potable qui, contrairement aux années précédentes, augmente

au même rythme que celui de l'assainissement, reflétant ainsi les travaux entrepris par les communes notamment pour la suppression des branchements en plomb.

- 87% de la population des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse paient l'eau entre 2 et 3,50 euros/m³. Des écarts subsistent entre les moyennes départementales, qui varient de 2,30 à 3,11 euros/m³, valeurs qui restent néanmoins proches de la moyenne de 2,79 euros/m³.

Les conditions physiques naturelles (abondance, qualité de la ressource), le niveau d'équipement (eau potable et assainissement) et la qualité de gestion des services sont les éléments clés à l'origine de la variabilité

INTERNATIONAL

Une mission d'expertise en Albanie

L'expertise des agences de l'eau est régulièrement sollicitée par les pays du pourtour méditerranéen. Après une coopération avec le Liban et le Maroc, l'agence de l'eau a effectué une mission en Albanie.

La gestion de l'eau par bassins est aujourd'hui l'objectif des autorités albanaises

Sur l'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et de la Banque Mondiale, Bruno Rémont, ingénieur à l'agence de l'eau, s'est rendu en Albanie pour une expertise préalable à la mise en place d'un dispositif de gestion des ressources en eau par bassin versant. "Sur place, explique B. Rémont, j'ai rencontré différents représentants de l'État, les présidents des comités de bassin et cinq des six directeurs d'agences de l'eau d'Albanie. J'ai pu apporter mon aide aux adminis-



Bruno Rémont

trations de bassins ainsi que mon expérience pour bâtir une structure légale et institutionnelle proche de ce qui existe en France." Malgré des difficultés bien réelles liées notamment au "manque cruel de moyens dont dispose le personnel, par ailleurs compétent, pour faire simplement le travail de tous les jours, sans aucune ressource financière ni budget de fonctionnement, ni véhicule, et parfois sans ordinateur ou téléphone fixe", la gestion de l'eau par bassin reste au cœur des préoccupations du Gouvernement. Le rapport d'expertise préconise un

plan d'actions réalistes. "Réorganiser les organismes de bassin avec une bonne répartition des représentants dans les trois collèges est vraiment urgent", explique B. Rémont, qui préconise également "d'intensifier les procédures d'autorisation de prélèvement, de déversement des rejets, d'extraction de matériaux avec la mise en place d'une véritable police de l'eau plus efficace et mieux coordonnée. Établir un état des lieux et un diagnostic par bassin est essentiel. Enfin renforcer les capacités d'intervention des agences de l'eau me paraît indispensable."

VAL DE SAÔNE

Vers un programme cohérent de préservation

Le Contrat de Vallée Inondable de la Saône pose aujourd'hui les bases d'un développement durable du Val de Saône, la plus vaste zone humide du bassin Rhône Méditerranée.

C'est l'une des plaines alluviales les mieux conservées de France. Ce vaste champ d'inondation est un exemple type de l'intérêt de l'espace ainsi occupé par le lit majeur : vase d'expansion des crues, grand ensemble de prairies humides et milieux associés, et important réservoir d'eaux souterraines.

Le Contrat de Vallée Inondable (CVI) de la Saône constitue le cadre de développement durable de la vallée. D'un montant de 120 millions d'euros, il concerne les 234 communes riveraines de la Saône de sa source à Vioménil (Yonne) à sa confluence avec le Rhône à Lyon (Rhône).

Engagé en 2004, le contrat s'articule autour de quatre axes : l'amélioration de la qualité des eaux, la restauration des milieux naturels et piscicoles, la gestion de l'inondabilité,

l'entretien du lit mineur et des bords de Saône.

Une cellule d'animation

Parmi les premières opérations engagées en 2005, on notera la création d'une cellule d'animation du contrat et la création d'un observatoire de la Saône.

Plusieurs groupes de travail ont été mis en place sur les problématiques phares de la Vallée, telles que la préservation de la ressource en eau et la restauration des milieux naturels afin d'aboutir rapidement à la mise en œuvre d'un programme d'actions cohérent. L'animation de ce contrat est assurée par le Syndicat Mixte Saône et Doubs, basé à Mâcon (Saône-et-Loire).

La réalisation de l'ensemble des opérations prévues contribuera à l'atteinte du bon état du Val de Saône d'ici 2015.

brèves

Assainissement

Une charte nationale

EURO-RIOB

Jacky Cottet président



Présidence RIOB

Le 19 septembre, les six agences de l'eau, les acteurs de l'assainissement et les ministères de l'Écologie, de l'Agriculture et de l'Équipement ont signé la Charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement élaborée par un groupe de travail de l'Association Scientifique et Techniques pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE). Applicable au niveau national, celle-ci donne des clés pour la conception du projet, le choix des entreprises, la préparation du chantier, sa réalisation et la réception des ouvrages. C'est un document de référence indispensable aux collectivités non couvertes par une charte régionale. ■

Les 21 et 22 septembre s'est déroulée à Megève la Conférence EURO-RIOB 2006, groupe des organismes de bassin européens pour la mise en application de la Directive cadre européenne sur l'eau. Jacky Cottet, président du conseil d'administration de l'agence, a succédé à Jean-Marie Wauthier, directeur à la région Wallonie en Belgique, à la présidence de l'institution. ■

BASSIN DE L'AUDE

Signature d'un Plan d'Actions et de Prévention des Inondations

Un Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Aude vient d'être signé. Il marque une avancée significative dans la prise en compte du milieu naturel dans la lutte contre les inondations.



Dans le cadre du Plan d'Actions et de Prévention des Inondations du bassin versant de l'Aude (PAPI), l'agence de l'eau va intervenir en soutenant des actions de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées.

Le 12 juillet dernier, l'agence de l'eau a signé son premier PAPI aux côtés de Nelly Olin, ministre de l'Écologie et du Développement Durable, de Georges Frêche président du Conseil régional Languedoc-Roussillon, de Marcel Rainaud, président du Conseil général de l'Aude et du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières, porteur de la démarche, ainsi que des présidents des douze Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés. D'un montant de 80 millions d'euros sur huit ans, le plan comporte tous les volets prévus dans les anciens plans "Bachelot". Localement, il représente l'aboutissement de l'important travail de reconstruction, de structuration des acteurs et d'actions conduit par l'État et le Conseil général suite aux crues dévastatrices des 12 et 13 novembre 1999.

Une nouvelle implication

Si l'agence n'a pas vocation à intervenir sur le projet d'aménagement des basses plaines de l'Aude - important dispositif du plan au cœur des préoccupations des ac-

teurs locaux - son intervention n'en sera pas moins déterminante. Elle portera en effet sur l'axe 4 du plan, en l'occurrence les "Actions de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées", et ce conformément aux dispositions de son programme d'intervention. Avec cette première participation effective et directe à un PAPI, l'agence anticipe donc sur les actions prévues à son 9^e programme et qui résultent des nouvelles prérogatives que lui confèrera la future loi sur l'eau en matière d'inondations. L'agence vise également, en intervenant dans ce domaine nouveau pour elle, à faire prendre en compte le milieu naturel dans toutes les actions mises en œuvre pour lutter contre les inondations. Elle se trouvera ainsi, désormais, impliquée comme acteur à part entière des plans tant dans leur phase d'élaboration qu'au moment de leur mise en œuvre. D'autres PAPI, bâtis sur le même modèle, sont en préparation, notamment sur le Lez et le Vistre (Languedoc Roussillon).

Ca déborde !

La gestion des déchets est au cœur des préoccupations du ministère de l'Écologie qui fait campagne pour la valorisation et le recyclage de nos poubelles. 360 kg de déchets par an et par habitant, dont seulement 20 % sont recyclés, ce n'est pas assez ! Objectif : en recycler 30 % dans cinq ans et 45 % dans dix ans. En octobre dernier, la campagne "Réduisons vite nos déchets, ça déborde" consacrée à la prévention et réduction des déchets ménagers a permis d'informer et de sensibiliser les français dans le but de faire évoluer les comportements. Tout le monde est concerné car "il n'y a pas de petites gestes, quand on est 60 millions à les faire !"

Éliminer correctement ses déchets : l'affaire de tous !

Une mauvaise élimination des déchets dangereux est souvent à l'origine des pollutions des milieux aquatiques. Parfois rejetés dans les réseaux d'assainissement ou éliminés avec les ordures ménagères, ils peuvent perturber le fonctionnement des filières de traitement...

Les collectivités territoriales (services techniques) mais surtout les ménages, qui produisent des déchets dangereux nécessitant une élimination spécifique, sont concernés au même titre que les industriels ou les agriculteurs.

La politique de l'agence de l'eau est aujourd'hui fortement orientée par la Directive cadre européenne sur l'eau qui impose pour 2015 la réduction voire la suppression de certains rejets toxiques. Ainsi, depuis plusieurs années, l'agence finance les équipements nécessaires à la récupération en toute sécurité de ces déchets, les coûts liés à leur transport et à leur élimination en centres spécialisés à hauteur de 50 % de subvention (dans la limite d'un coût plafond).

De nombreuses agglomérations se sont équipées de systèmes de collecte pour les déchets dangereux des ménages mais ces initiatives doivent s'intensifier afin de renforcer la lutte contre la pollution toxique qui reste une priorité pour le 9^e programme de l'agence. Toutes les mesures de réduction de la pollution à la source sont vivement encouragées. Le cas de l'agglomération lyonnaise, qui a investi, avec l'aide de l'agence, dans des équipements adaptés, est un exemple.

Réduction de la pollution toxique du Rhône

En 2005, la Communauté Urbaine de Lyon s'est engagée à équiper ses quinze déchetteries de bungalows destinés à recevoir et trier les déchets dangereux des ménages (DDM). Cette opération, inscrite au contrat d'agglomération et au défi "Réduction de la pollution toxique dans l'agglomération lyonnaise" va permettre de réduire l'émission des micropolluants écotoxiques rejetés par les ménages en facilitant leur collecte à la source.



Aujourd'hui, seulement 20% des 360 kg de déchets produits annuellement par chaque français sont recyclés...

Résultats encourageants : en 2004, les collectes mobiles recevaient 35 tonnes de DDM. En 2005, alors que seulement neuf déchetteries sur quinze ont été équipées, 186 tonnes ont été collectés (plus de cinq fois plus).

Fin 2006, les déchetteries pourront toutes recevoir les DDM et à terme vingt déchetteries seront implantées sur l'agglomération soit environ une déchetterie pour 60 000 habitants.

REPÈRES

- **4 kg/an :** c'est la quantité de déchets dangereux que chacun produit, en constante augmentation. Seuls 20 % sont correctement traités à ce jour. À noter le développement de filières spécifiques (notamment pour les Déchets Électriques et Électroniques en fin de vie).
- **Dix déchets représentent 80% de la pollution toxique :** batteries, piles, huiles de vidanges, solvants, peintures, thermomètres/baromètres, produits de traitement du jardin, colorants, antirouille, décapants.

publications

Rapport d'activité 2005



Il retrace une année de travail de l'agence de l'eau consacrée à la protection de l'eau et des milieux aquatiques dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

Le prix de l'eau 2005

Tous les résultats de l'enquête annuelle menée auprès de 1 556 communes des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, avec l'évolution du prix de l'eau depuis 1992.



agenda



Salon des maires et des collectivités locales

Du 21 au 24 novembre 2006 à Paris, Porte de Versailles

Les agences de l'eau ont un espace réservé sur le stand du ministère de l'Écologie et du Développement Durable pour la présentation de leur programme.

[WWW.SALONSDESMAIRES.COM](http://www.salonsdesmaires.com)



Pollutec

Du 28 novembre au 1^{er} décembre 2006 à Lyon Eurexpo

Les agences de l'eau présentent leur 9^e programme et les actions menées dans leur bassin.

[WWW.POLLUTEC.COM](http://www.pollutec.com)

Du nouveau sur la toile

Le Conseil Supérieur de la Pêche a mis en ligne sa base de données nationale recensant les espèces de poissons par cours d'eau, de 1996 à nos jours.



www.image.eaufrance.fr

Vous ne souhaitez plus recevoir le journal ?

Merci de renvoyer votre demande par courrier, fax ou e-mail à :

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - service communication
2-4, allée de Lodz 69363 - Lyon Cedex 07
fax : 04 72 71 29 44 - e-mail : com@eaumc.fr

Nom - prénom - Titre :

Adresse :

CP - Ville :

n° de routage (n° figurant au dessus de votre adresse sur l'enveloppe)

Journal de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse
2-4, allée de Lodz - 69363 LYON Cedex 07 - Téléphone 04 72 71 26 00
Télécopie 04 72 71 26 01 - www.eaumc.fr
Directeur de la publication : Alain Pialat - Rédactrice en chef : Sylvie Lainé
Rédacteurs : Jean-Louis Derenne - Valérie Santini
Conception Réalisation : Force Motrice - Impression : Val de Loire Impressions
Tirage : 17 000 exemplaires
Couverture : Laurent Cheviet - N° ISSN : 1779-3912